

PARIS, LE 22 MAI 2015

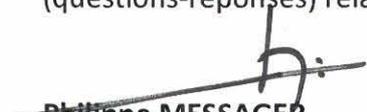
## Négocier son crédit bancaire : l'AFTE met à disposition de ses adhérents des outils-clés

L'AFTE a le plaisir de mettre à disposition de ses adhérents un « *package* » de négociation contractuelle relatif au crédit syndiqué, forme de prêt bancaire très couramment utilisé par les emprunteurs *corporate* de la place de Paris.

Piloté par la **commission « juridique » de l'association**, ce cahier technique est le fruit de plusieurs années de travail et illustre de façon exhaustive l'actualité juridique du moment. Ces travaux approfondis ont ainsi permis l'établissement d'un modèle de convention de crédit tenant particulièrement compte des préoccupations des emprunteurs *corporate* en matière d'organisation de leur activité économique, de gestion de leurs risques de liquidité et de crédit ainsi que de fonctionnement opérationnel au sens large. Ces documents offrent ainsi aux entreprises un cadre contractuel solide et intégrant des termes équilibrés entre les intérêts des prêteurs et ceux des emprunteurs.

*« Il s'agit d'un véritable travail de Place, susceptible d'intéresser tout emprunteur 'corporate' devant faire face à l'obstacle de mise en place d'une dette bancaire, complexe à gérer et agrégeant de multiples paramètres opérationnels. »* se réjouissent **Alexandre Akhavi et Bruno Fitsch-Mouras, respectivement président et vice-président de la commission « juridique » de l'AFTE.** *« Au-delà de l'ampleur des travaux juridiques ainsi menés au cours de l'année 2014, nous nous félicitons des conseils précis et mesurés portés par ce modèle de convention et dont l'association peut ainsi faire bénéficier les entreprises françaises quel que soit leur profil, leur qualité de crédit et leur type d'organisation ».*

Ce modèle de convention de crédit s'accompagne également d'une recommandation importante de l'AFTE s'agissant de la façon de traiter les questions de « conformité » aux lois imposant des sanctions économiques internationales, qui constitue une question de plus en plus débattue avec les prêteurs au moment de la conclusion d'un prêt, ainsi que d'un Q&A (questions-réponses) relatif à la négociation d'un crédit bancaire <sup>(\*)</sup>.



**Philippe MESSAGER**  
Président de l'AFTE

### Contact presse

Véronique Nassour – déléguée générale  
+33 1 42 81 53 98  
Veronique.nassour@afte.com

(\*) : ces 2 derniers documents sont téléchargeables sur le site de l'AFTE